



Défiscalisation besson sur achat d'un appartement

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en état futur d'achèvement en 2001. La construction s'est achevée en 2003 et j'ai eu un 1^{er} locataire en janvier 2004. Toutefois, j'ai commencé à déduire le montant de l'amortissement (8% du prix d'achat de l'appartement) sur ma déclaration d'impôt au titre des revenus de 2002.

Dans le dispositif Besson, je dois conserver mon appartement pendant 9 ans. Ce délai court il à partir de l'année d'acquisition (2001), de la 1^{ère} année de défiscalisation (2002) ou de la 1^{ère} location (2004) ?

En effet, je souhaite vendre cet appartement mais en fonction de la réponse, soit je peux vendre à partir de 2011 ou 2013.

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai acheté un appartement en état futur d'achèvement en 2001. La construction s'est achevée en 2003 et j'ai eu un 1^{er} locataire en janvier 2004. Toutefois, j'ai commencé à déduire le montant de l'amortissement (8% du prix d'achat de l'appartement) sur ma déclaration d'impôt au titre des revenus de 2002.

Dans le dispositif Besson, je dois conserver mon appartement pendant 9 ans. Ce délai court il à partir de l'année d'acquisition (2001), de la 1^{ère} année de défiscalisation (2002) ou de la 1^{ère} location (2004) ?

En effet, je souhaite vendre cet appartement mais en fonction de la réponse, soit je peux vendre à partir de 2011 ou 2013.

Juste pour vous informer de ne pas vous inquiéter pour l'absence de réponse, je dois d'abord faire quelques recherches (jurisprudence et bulletin instruction fiscale) avant de pouvoir vous confirmer une réponse.

Je vous tiens au courant très rapidement,

Très cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

La durée de location de neuf ans exigée pour l'application de la déduction est calculée de date à date à compter de celle de la prise d'effet du bail initial.

Vous trouverez ces dispositions dans le
Bulletin Officiel des Impôts 5 D-4-99

Espérant avoir répondu à votre attente,